

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC****DCM N° 2024/025**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Alain LUTZ, Daniel DI LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Claude ABRIAL a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND, Raoul GANIVET a donné pouvoir à Carole GIGANT, David SUC a donné pouvoir à Stéphanie GRANOUILLET

Absents non représentés : Jean-Yves AUBERT, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 4

Nombre d'absents : 3

Nombre d'absents : 3

Objet : Subvention Opération Façade – BRUNON Denis – 5 rue des Rosiers – Parcelle BK 0344

Vu la délibération 2022-11-113 en date du 17/11/2022 reconduisant l'opération façades pour l'année 2023 et approuvant le règlement de ladite opération ;

Vu la déclaration préalable DP 4316223Y0110 accordée le 06/12/2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances-Travaux » en date du 28/03/2024 ;

Mme Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe, expose que BRUNON Denis propriétaire de la maison située 5 rue des Rosiers - parcelle section BK 0344, a déposé un dossier de demande de subvention pour des travaux de ravalement des façades. Les façades de cette maison sont visibles depuis le domaine public.

Après analyse des devis transmis, la subvention, en vertu du règlement, serait de 3 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Octroie** à BRUNON Denis propriétaire de la maison située 5 rue des Rosiers - parcelle section BK 0344, une subvention d'un montant de 3 000 € au titre de l'opération façade pour le ravalement des façades visible depuis le domaine public.
- **Rappelle** que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux.
- **Dit** que les crédits afférents à l'opération « façade » sont inscrits au budget de l'exercice 2024
- **Autorise** le Maire à signer l'arrêté attributif de subvention ainsi que tout acte inhérent à son exécution

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD